

Exigences visant les auditeurs chargés de l'évaluation technique des ateliers de la société VPI-European Rail Service GmbH

1. Formation technique dans le domaine de la métallurgie, p. ex. ingénieur, technicien, maître ou diplômés professionnels équivalents
2. Expérience pratique dans un atelier de réparation de wagons de marchandises, comme ancien collaborateur, responsable externe de l'assurance qualité ou fonctions équivalentes
3. Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'application de règles de maintenance de wagons de marchandises ou de wagons-citernes. Les expériences liées au VPI European Maintenance Guide (VPI-EMG) sont préférées. Cette période peut être raccourcie si une formation spécialement axée sur cette activité a lieu.
4. Au moins une participation réussie à une formation ou instruction portant sur les procédés de soudage ou de contrôles non destructifs
5. Participation, sous la forme d'un accompagnement, à au moins 3 évaluations techniques complètes sans remboursement des frais encourus (avant le commencement de l'activité)
6. Participation à une formation d'auditeur achevée par moins une réussite de la formation comme « auditeur interne » selon DIN ISO 9001
7. Des connaissances spécifiques dans le domaine de la maintenance / du reconditionnement d'essieux et de systèmes de freinage sont un avantage

Remarque : Les candidats ne doivent pas être collaborateurs des ateliers de réparation et ne pas atteindre l'âge de la retraite dans les 12 prochains mois !